

MAIRIE
DE
BOUCAGNERES
32550

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 23 mars à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne ROUSSEAU, Maire.

Date de Convocation : 15 Mars 2021

Présents : Corinne ROUSSEAU, Fabrice CASTELLINI, Michael ZABOTTO, Laurence DEGNY, Nicole CHAPPELET, Annie Claude MENGELLE, Fernand SABATHIER, Roland BAGNAROSA, Thomas ESPERON

Excusé : Marlyse CHRISTEN

Secrétaire de séance : Michael ZABOTTO

Approbation compte rendu séance du 08 Décembre 2021

Voté à l'unanimité des présents

Délibération n° 1/2022 : Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2/2022 : Approbation du compte administratif 2021

Madame le Maire s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Michael ZABOTTO pour le vote du compte administratif 2021 et qui résume comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<u>RECETTES</u>			
Prévisions budgétaires	37 276.98 €	173 719.00 €	210 995.98 €
Titres de recettes émis	42 380.22 €	130 921.42 €	173 301.64 €
Réductions de titres			
Recettes nettes	42 380.22 €	130 921.42 €	173 301.64 €
<u>DEPENSES</u>			
Prévisions budgétaires	37 276.98 €	173 719.00 €	210 995.98 €
Mandats émis	21 414.43 €	104 522.92 €	125 937.35 €
Annulations de mandats		103.42 €	103.42 €
Dépenses nettes	21 414.43 €	104 419.50 €	125 833.93 €
<u>RESULTAT EXERCICE</u>			
Excédent	20 965.79 €	26 501.92 €	47 467.71 €
Déficit			

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 3/2022 : Affectation des résultats 2021

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT	84 819.67 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	84 819.67 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	13 869.33 €

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°4/2022 : Adoption du budget unique 2022

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	207 254.00 €	22 764.00 €
RECETTES	207 254.00 €	22 764.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°5/2022 : Redevance France Télécom

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevance. Pour l'année 2022, le montant s'élève à 413.16 €.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°6/2022 : Versement des Subventions aux associations.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
Amicale sapeurs-pompiers	80 €
Comité des fêtes	1200 €
La Boulecagneraise	300 €
L'aiguille de Boucagnères	300 €
Société de Chasse Boucagnères	300 €
Téléthon	50 €
Coopérative Scolaire Orbessan Ornéran	300 €
TOTAL	2 530 €

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, n'ont pas pris part au vote :

- Messieurs SABATHIER ,BAGNAROSA pour la subvention attribuée au Comité des Fêtes
- Monsieur CASTELLINI pour la subvention attribuée à la Société de Chasse
- Mesdames MENGELLE et ROUSSEAU pour la subvention attribuée à l'Aiguille de Boucagnères
- Madame DEGNY pour la subvention attribuée à la Boulecagneraise.

Délibération n°7/2022 : Taux d'imposition 2022

Madame le Maire informe le Conseil que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2017 mais propose compte tenu de la crise actuelle et des comptes de la commune de ne pas les augmenter cette année, à savoir :

Taxe sur le foncier bâti : **53.76 %**

Taxe sur le foncier non bâti : **90.91 %**

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°8/2022 : Demande de subvention pour voyage scolaire

Madame le Maire donne lecture de la demande de subvention établie par l'école primaire publique d'Ornézan pour un voyage du 16 au 18 mai 2022.

Le Conseil Municipal décide d'allouer à titre exceptionnel une subvention de 50 € pour chaque élève de Boucagnères.

Délibération n°9/2022 : Représentant au Syndicat d'Adduction en Eau Potable

Par délibération n° 11/2020 du 26 mai 2020, le conseil municipal a désigné les représentants au Syndicat d'Adduction en eau Potable (SIAEP).

Madame Marlyse CHRISTEN demande son remplacement en tant que déléguée suppléante au SIAEP.

Madame le Maire informe qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Madame Nicole CHAPPELET propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la désignation de Madame Nicole CHAPPELET pour représenter la commune en tant que déléguée suppléante.

Délibération n°10/2022 et 11/2022 : Passage à la nomenclature M57 au 01/01/2023

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), du 7 août 2015, dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibérations de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicable aux métropoles.

Compte-tenu de l'avis favorable du comptable, il est proposé au Conseil municipal d'appliquer par anticipation la nomenclature M57, à compter de l'exercice 2023, pour le budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le passage, par anticipation, de la nomenclature M14 à la nomenclature M57, à compter de l'exercice 2023, pour le budget principal de la commune.

Questions diverses

Composition bureau de vote des élections Présidentielles et Législatives

Point sur les travaux en cours

Compte rendu réunion SICTOM, SDEG, SIAEP

Changement suppléant commission SIAEP : Marlyse Christen -> Nicole Chapelet

Point sur la fibre

Informations diverses : Transport à la demande, Tour de France le 22/07/2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H

Le Maire,
Corinne ROUSSEAU

PV affiché le :